

Direction Voiries Réseaux et  
Domaine Public  
Service Circulation-  
Stationnement  
PP/CD/CR/SA/LF

**N°245 C.S / 2021**

**STATIONNEMENT CIRCULATION**

**Course Pédestre**

**Les pères Noël en  
chaussettes**

**Samedi 18 décembre 2021.**

## ARRETE DU MAIRE

**Nous, Maire de la Ville de Grasse,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L 2211, L 2212 et suivants, ainsi que les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5

**VU** Le Code Général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de la Route, les articles R 411-8, L.411-1 et R 411-25 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

**VU** la demande de l'Association « Les Chaussettes Jaunes », représentée par Madame Christine ROUQUER, Présidente, pour l'organisation de cet évènement,

**VU** la réunion technique préalable à la mise en place de cet évènement au service des sports, en date du 16 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse.

## CONSIDERANT

Que l'organisation et la mise en place de cette manifestation sur divers lieux et places publiques de la commune de Grasse et plus spécifiquement en centre ancien, nécessitent que soient prises de mesures sécuritaires sur :

**La zone piétonne du centre ancien,  
Le boulevard du Jeu de Ballon.  
Le samedi 18 décembre 2021.  
De 17h00 à 18h30**

## ARRETONS

**ARTICLE I :**           **ZONE PIETONNE – MODIFICATION DU CRENEAU HORAIRE**

● **Le samedi 18 décembre 2021 : « Les pères Noël en chaussettes »**

Le créneau horaire de la zone piétonne est modifié et passe de **19h00 à 21h00**.

Restent fermées jusqu'à cet horaire les bornes :

- **Thouron**
- **Dominique CONTE**
- **Poissonnerie**
- **Barrière Ossola / Amiral de Grasse**



Hôtel de ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX  
Tél. 04 97 05 50 00  
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

## ARTICLE II : PARCOURS EMPRUNTE PAR LES COUREURS DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

Course pédestre organisée par l'association « Les Chaussettes Jaunes », constituée d'une seule boucle de 6 Km se déroulant essentiellement dans le centre historique de la Ville de Grasse.

- **Le samedi 18 décembre 2021.**
- **De 17h00 (Départ de la course) à 18h30 (Remise des prix – Place aux Aires).**

### ● PARCOURS.

17h00 – Départ entre le rond-point du Cours et le rond-point du Palais des Congrès, les concurrents seront positionnés entre les deux ronds-points.

Montée du Casino → Rue de l'ancien palais de justice → Escaliers de l'ancien palais de justice → Boulevard du Jeu de Ballon (fermeture ponctuelle : 5 mn) → Rond-point de la Foux (fermeture ponctuelle) → Avenue du Maréchal Juin → Rond-point Europa → Allée Jean Moulin → Terrasses Tressemanes → Traverse des Micocouliers → Escaliers de la Traverse des Mimosas → Rue des Roses → Avenue Thiers (sur trottoir côté mer, pas de fermeture de voie) → Place de la Buanderie → Escaliers du Théâtre → Avenue Maximin Isnard (Route Barrée) → Rue Dominique Conte → Rue des 4 Coins → Place aux Aires → Les Petites Aires → Rue du Thouron → Boulevard du Jeu de Ballon (sur trottoir, pas de fermeture de voie) → Place des Huguenots → Escaliers des Huguenots → Rue Peyreguis → Rue des Augustins → Rue Amiral de Grasse → Place aux Aires → Rue des Fabriques → Passage Jacques Quine → Rue des Moulinets → Rue Marcel Journet → Rue Tracastel → Traverse des Tous Petits → Traverse du Barri → Place du Barri (stationnement interdit) → Montée Tracastel → Rue Tracastel → Escaliers du Barri → Place du Barri → Tunnel Passage du Barri → Rue Tracastel → Traverse Saint Martin → Place Saint Martin (stationnement interdit) → Escaliers Saint Martin → Rue Tracastel → Passage Vauban → Escaliers Vauban → Place du Petit Puy → Montée des escaliers de la Cathédrale de Grasse → Escaliers de l'Hôtel de Ville → Rue de l'Evêché → Place de la Placette → Rue de la Délivrance (en montant) → Place du 24 Août → Rue de la Délivrance (en descendant) → Rue Sans Peur → Place Colomban → Traverse Colomban → Rue de la Pouost → Place aux Herbes → Passage Masel → Place Vieille Boucherie → Rue Porte Neuve → Rue Droite → Rue de l'Oratoire → Rue du Four de l'Oratoire → Placette du Four de l'Oratoire → Rue du Four de l'Oratoire → Rue de la Fontette → Rue Dominique Conte → Avenue Maximin Isnard → Traverse Riou Blanquet → Traverse Muraour → Escaliers Muraour → Rue Charles Nègre → Traverse Sainte Marthe → Place Sainte Marthe → Rue Porte Neuve → Rue de la Pouost → Place aux Herbes → Place Etienne Roustan → Rue Répitrel → Rue Mougins Roquefort → Rue Gazan → Rue Marcel Journet → Rue Jean Ossola → Escaliers du Barri → Rue du Barri → Place du Barri (stationnement interdit) → Montée du Barri → Rue Mirabeau → Boulevard Fragonard (sur trottoir, pas de fermeture de voie) → Rue Jean Ossola → Rue Amiral de Grasse → Place aux Aires (Arrivée).

### Afin d'assurer la sécurité des coureurs, l'avenue Maximin ISNARD sera barrée :

- À partir de la Place de la Foux au niveau du Kiosque.
- Intersection avenue Maximin ISNARD / Rue André KALIN.
- **De 16h00 à 19h00.**

Des fermetures ponctuelles sous contrôle et gestion des services de l'ordre sont également à prévoir sur :

- Le boulevard du Jeu de Ballon,
- Le rond-point de la Foux.
- Traverse Riou Blanquet.

## ARTICLE III : STATIONNEMENT

Afin de sécuriser les lieux lors du passage des coureurs, la Police Municipale interdira le stationnement sur :

- La Place et la Montée du Barri.
- La Place Saint Martin et notamment les véhicules en stationnement en haut de la Traverse Saint Martin.
- Le samedi 18 décembre 2021, de 13h00 à 19h00.

ARTICLE IV :

**Sécurité :** Encadrement de la manifestation sportive « Les pères Noël en chaussettes » par l'organisateur, des bénévoles et les services de la Police Municipale.

L'organisateur devra se conformer aux prescriptions émises par les services de l'ordre afin d'assurer la sécurité des spectateurs, des participants, des organisateurs, des usagers de la voie et des riverains.

L'organisateur devra mettre en place tous les moyens techniques et humains pour encadrer la manifestation et assurer la sécurité publique sur les points de traversées de voies et le long de l'itinéraire, par rapport au public,

L'organisateur bénéficiera également d'un appui logistique assuré par la Police Municipale selon les lieux définis en réunion et la dangerosité des points de transit.

L'accès aux services de secours et de sécurité sera permanent dans tous les secteurs de la ville et la manifestation pourra être interrompue si un problème d'ordre public survenait.

Tous les usagers, sans exception, devront se conformer aux directives des services de la Police Municipale.

ARTICLE V : INFORMATION

Une information sera effectuée par l'organisateur auprès des riverains et des commerçants des lieux où se dérouleront les épreuves afin que ceux-ci puissent pallier aux différentes mesures relatives à l'organisation et la tenue de cette manifestation.

ARTICLE VI : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE VII:

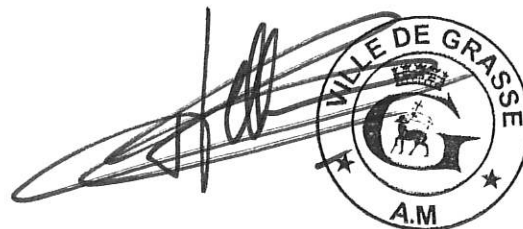
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou ses collaborateurs,  
Monsieur le Chef de la police municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,  
Pascal PELLEGRINO

30 NOV. 2021



**Adjoint au Maire en charge**  
de la Gestion du Domaine Public,  
de la Voirie, de la Circulation et du Stationnement